



# L'ECHO CHAPELAT

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 51 OCTOBRE 2013



Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1
Rendez-vous	p. 1
Retour sur le 14 juillet	p. 2
Nos Ecoles	p. 3
Nos Ecoles (suite)	p. 4
Club des loisirs	p. 5
Inscription liste électorale	p. 5
Téléthon 2013	p. 5
Avis de la mairie	p. 5
Prix du fleurissement communal 2013	p. 5
Heures d'ouverture su secrétariat	p. 5
Nouveaux arrivants	p. 5
Etat civil	p. 5
La ruche	p. 6
Qi Kong	p. 6
Décisions du Conseil Municipal	p. 7
Décisions du Conseil Municipal (suite)	p. 8

### Comité de rédaction:

MOUCHEL Jean Claude  
LITWIN Francis  
GAMICHON Dominique  
Tél.: 03 25 37 52 59  
Fax.: 03 25 37 99 91

## LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Les travaux de réfection de la chaussée et d'enfouissement des réseaux dans les rues du Bout de Chausson, des Marronniers et de l'allée des Thuyas ont commencé le 8 novembre.

Suivront les mêmes travaux rue de la Poste.

Dans un premier temps, les enfouissements des câbles électriques, du téléphone et passage d'une gaine pour la fibre optique sont effectués. Le passage d'une nouvelle conduite d'eau en PVC et les raccordements aux riverains seront faits dans la foulée.

Le changement de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales est prévu, il est nécessaire de le redimensionner car il devra recevoir toutes les eaux pluviales de la commune au fur et à mesure de l'évolution du réseau.

Les trottoirs, la chaussée, les évacuations d'eau pluviale, les lampadaires, les places de stationnement seront implantés.

La municipalité vous prie de l'excuser pour les désagréments que ces travaux vont causer.

Pendant les travaux, il est recommandé aux riverains de ne pas stationner leur véhicule sur les bas-côtés de la route (le sol n'étant pas stabilisé).

Conjointement ont été menés les travaux suivants:

L'aménagement de l'ancien préau, en local pour l'usage des pompiers.

La restauration de la tour de l'église.

Le changement de la chaudière de la salle polyvalente et mairie.

Dans le cimetière: un columbarium, des cases funéraires, un puits de dispersion et l'aménagement d'un espace funéraire paysagé pour la réception des cercueils et de leur famille, le changement des arbres de la clôture.

Est prévu le changement de la fosse septique de la salle polyvalente et l'aménagement de la cour de la mairie.

Voilà pour le programme qui va terminer l'année 2013.

Madame FARIA Coralie, passera vous déposer les imprimés pour le recensement et vous aidera à les remplir. Veuillez lui réserver un bon accueil, merci.

La personne qui a trouvé la fourche de l'employé communal est priée de la rapporter à la mairie.

Il serait souhaitable que les riverains de la Rue Neuve garent leur véhicule du même côté pour éviter les encombrements et la gêne pour la circulation.

Je vous souhaite à tous un bon mois de décembre pour préparer les fêtes de Noël.

J.C.Mouchel

## RENDEZ VOUS

**Samedi 7 décembre à 8H45** à la salle polyvalente:

Départ du téléthon des sapeurs pompiers du secteur d'Arcis sur Aube



## Retour sur le 14 juillet



Cérémonie au monument aux morts



Jeux pour les enfants



Pot de l'amitié



Le repas communal



## Nos écoles

Voici la carte d'identité des 4 classes du RPI composé de 84 élèves répartis comme suit : 18 élèves en Petite et Moyenne Section à l'école de Chapelle-Vallon dirigés par Mademoiselle Banry, 22 élèves en Grande Section et en CP suivis par Madame Fillion, 25 élèves avec Mesdames Cousin et Clausier-Govindin pour les CE1/CE2 et 19 élèves en classe de CM1/CM2 avec Monsieur Hallair. Les effectifs sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

En photos accompagnatrices, les 4 classes de ce RPI ainsi que quelques souvenirs de la matinée du 27 septembre consacrée à l'opération « Nettoyons la Nature » au cours de laquelle près de 33 kg de déchets ont été trouvés par tous ces élèves dans et aux abords du village des Grandes Chapelles.

Le directeur

**Classe de Petite et  
Moyenne Section,  
Mademoiselle Banry  
et son ATSEM  
Madame Prévot**



**Classe de Grande  
Section et de CP,  
Madame Fillion**



**Nos écoles (suite)**



**Classe de CE1 et CE2,  
Madame Cousin**



**Classe de CM1 et de CM2,  
Monsieur Hallair**



**Les sacs se remplissent**



**Tout le monde est revenu**

### Club des loisirs

Le club des loisirs a organisé une réunion promotionnelle le lundi 30 septembre dans la Marne où nous avons pris le petit train pour faire une promenade dans les vignes, puis visité un village fleuri récompensé de quatre fleurs et pour finir notre journée, la visite d'une cave suivie d'une dégustation. Cette journée a été bien réussie nous sommes rentrés dans nos villages très contents.

Notre concours de belote a connu toujours le même succès et nous passons toujours une bonne journée avec d'autres clubs et nos joueurs habituels. Récompense pour tous, rendez vous pour une autre belote le 7 février 2014.

Nous venons d'apprendre avec tristesse le décès de notre adhérent et ami Raoul Regnault à l'âge de 92 ans, nous garderons de lui un très bon souvenir. Nous présentons à Colette son épouse, à ses enfants et toutes sa famille nos sincères condoléances.

Le club des loisirs a appris avec une grande tristesse le décès de Jean Jourdir à l'âge de 68 ans. Il aimait nous rejoindre au club pour jouer aux cartes et était toujours prêt à rendre service. Nous garderons de Jean le souvenir d'un homme gentil et serviable. Nous présentons à sa compagne Christiane et à sa famille nos sincères condoléances.

Ce jeudi 21 novembre 2013 le club des loisirs a fêté Sainte Catherine autour d'un bon repas. Henriette a été notre catherinette 2013, nous lui avons offert un joli chapeau fleuri. Notre journée s'est passée dans la joie et la bonne humeur.

La Présidente, Christiane

### Inscription sur la LISTE ELECTORALE

Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale, doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Téléthon 2013

Le départ du Téléthon 2013 des sapeurs pompiers du secteur d'Arcis sur Aube aura lieu à la salle polyvalente des Grandes chapelles à 8H45. Vous pouvez apporter vos dons, vous y trouverez gâteaux et café pour vous réchauffer.

### Nouveaux arrivants

L'HOTELLIER Grégory et JURCZAK Vanessa  
19b, rue Neuve

GODARD Nicolas et LOISEL Alison  
2b, allée des Thuyas

Nous leurs souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans le village.

### Prix fleurissement communal 2013

Les membres du comité fleurissement ont parcouru le village

Dans un souci de récompenser le maximum de personnes, nous essayons depuis la création du comité, d'attribuer les prix à des habitants différents chaque année. Malgré tout, nous félicitons et encourageons tous les anciens lauréats à poursuivre leur travail d'embellissement:

Excellence: Melle DALLEMAGNE Céline  
19, Rue d'Arcis

Félicitations: Mr et Mme BAZIN Cédric  
21, Rue Neuve

Encouragements: Mr RAYMOND Thierry et  
Mme ZOTTI Rachel  
21, Rue des Deux Justices

### Heures d'ouverture du secrétariat de Mairie

- Lundi : fermeture
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : ouvert de 9H00 à 12H00

### AVIS de la Mairie

Le ramassage des encombrants aura lieu le 14 novembre 2013 (pensez à les sortir la veille).

Le relevé des compteurs ERDF aura lieu le 18 novembre 2013 par l'entreprise INSIEMA.

Le recensement de la population aura lieu entre le 16 janvier 2014 et le 15 février 2014.

La Mairie sera fermée le vendredi 29 novembre 2013.

La Mairie sera ouverte le matin du 31 décembre 2013 pour les dernières inscriptions sur la liste électorale.

### Heures d'ouverture du secrétariat de Mairie

- Lundi : fermeture
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : ouvert de 9H00 à 12H00

### Etat civil

**Naissance:**  
22 août 2013 Léane VAIRELLES  
5, rue des Champs

Nous adressons toutes nos vœux de bonheur et prospérité à Léane et toutes nos félicitations aux parents.

**Décès:**  
08 juillet 2013 GAMICHON Raymond  
8, Grande rue





## URGENT

Vu le peu de familles présentes lors de l'assemblée générale de l'Association Familles Rurales du 8 novembre, les membres du bureau démissionnaires (vice-président, trésorier et 3 membres) n'ont pas pu être remplacés.

Sans personne volontaire pour pourvoir ces postes avant le 20 décembre, notamment celui de vice-président et de trésorier, l'association sera dissoute et **le centre de loisirs, la cantine et la garderie fermeront définitivement leurs portes le 8 janvier 2014.**

Tout volontaire (parents, grands-parents...) qui souhaite nous rejoindre sera le bienvenu.

Merci de vous faire connaître auprès de l'équipe d'animation (à la salle des fêtes de Chapelle Vallon ou au 03.25.47.38.92) ou auprès de la présidente Mme Malicki au 03.25.37.36.85.

Nous espérons que, comme nous, vous vous mobiliserez pour la survie de nos services périscolaires.

Merci d'avance.

Les membres du bureau

## Qi Gong

Le Qi Gong nous apprend à mieux connaître notre corps et par là-même à mieux le gérer pour éviter tous les menus inconvénients qui peuvent l'agresser. C'est un art qui permet d'augmenter, de renforcer, de faire circuler et d'utiliser l'énergie vitale de notre corps.

Cette saison de pratique est consacrée au Taï Ji Qi Gong, qui permet d'associer le mouvement, la respiration et surtout la concentration. Cette méthode comporte l'enchaînement de 18 mouvements, dont le nom nous montre qu'ils sont intimement liés à la nature et au monde animal.

Les cours se déroulent toujours à la salle des fêtes, le mardi de 16H45 à 20H.



# DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 04 juillet 2013*

Nombre de membres :

En exercice : 10      Présents : 7      Votants : 9

## **1 - Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public rues du Bout de Chausson, du Marronnier et allée des Thuyas**

Monsieur le Maire propose un enfouissement du réseau public de distribution d'électricité rues du Bout de Chausson, des Marronniers et allée des Thuyas. A cette occasion, l'installation communale d'éclairage public pourrait être renforcée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,

- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et mise en lumière » par délibération du Conseil Municipal du 2 janvier 1982.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Toutefois, cette opération ne sera éligible au titre du programme spécifique d'enfouissement des réseaux électriques que si la dépose de ces réseaux s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

Les travaux envisagés comprennent :

- Le remplacement de la ligne aérienne basse tension par un réseau souterrain sur une longueur d'environ 410 m

- La reprise des branchements individuels (y compris les terrassements en privé)

- La pose du génie civil nécessaire pour l'enfouissement du réseau de télécommunications

- La fourniture et pose de 8 mâts droits cylindroconiques en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 6m avec crosses décoratives hauteur 1m saillie 1m équipées chacune pour 5 d'un luminaire récupéré et pour 3 d'un luminaire fonctionnel de classe 2 avec lampe à vapeur de sodium haute pression de 70W.

Le montant de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité est évalué à 88 500 euros.

En application de la délibération n°9 du 11 mars 2011, l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, serait pris en charge à hauteur de 70% par le Syndicat, sous réserve de ses capacités de financement et de l'accord exprès du Bureau.

Quant à l'enfouissement du réseau de télécommunications, le coût TTC des travaux est estimé à 10 128,07 euros. Conformément à la délibération n°3 du 18 décembre 2009 du Bureau du SDEA, la contribution de la commune serait égale au coût de ces travaux déduction faite de la contribution financière de France Télécom.

Pour ce qui est du renforcement de l'installation communale d'éclairage public, selon les dispositions de la délibération n°9 du 18 décembre 2009 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de l'opération est estimé à 8 600 euros et la contribution communale serait égale à 50% de cette dépense (soit 4 300 euros). De plus le SDEA financerait la TVA relative aux travaux précités.

En définitive, la contribution financière nette de la commune serait donc égale à 30% du montant hors TVA des travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité (soit 26 550 euros), au coût TTC des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications – déduction faite de la contribution de France Télécom – et à 50% du montant hors TVA des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public (soit 4 300 euros). Soit une contribution totale évaluée à 37 850 euros.

## **2 - Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue de la Poste**

Monsieur le Maire propose un enfouissement du réseau public de distribution d'électricité rue de la Poste. A cette occasion, l'installation communale d'éclairage public pourrait être renforcée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la

compétence relative à :

- La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,

- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et mise en lumière » par délibération du Conseil Municipal du 2 janvier 1982.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Toutefois, cette opération ne sera éligible au titre du programme spécifique d'enfouissement des réseaux électriques que si la dépose de ces réseaux s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

Les travaux envisagés comprennent :

- Le remplacement de la ligne aérienne basse tension par un réseau souterrain sur une longueur d'environ 460 m

- La reprise des branchements individuels (y compris les terrassements en privé)

- La pose du génie civil nécessaire pour l'enfouissement du réseau de télécommunications

- La fourniture et pose de 9 mâts droits cylindroconiques en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 7m équipé pour 2 d'un luminaire récupéré et pour 7 d'un luminaire fonctionnel de classe 2 avec lampe à vapeur de sodium haute pression de 70W.

Le montant de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité est évalué à 82 000 euros.

En application de la délibération n°9 du 11 mars 2011, l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, serait pris en charge à hauteur de 70% par le Syndicat, sous réserve de ses capacités de financement et de l'accord exprès du Bureau.

Quant à l'enfouissement du réseau de télécommunications, le coût TTC des travaux est estimé à 9 809 euros. Conformément à la délibération n°3 du 18 décembre 2009 du Bureau du SDEA, la contribution de la commune serait égale au coût de ces travaux déduction faite de la contribution financière de France Télécom.

Pour ce qui est du renforcement de l'installation communale d'éclairage public, selon les dispositions de la délibération n°9 du 18 décembre 2009 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de l'opération est estimé à 10 000 euros et la contribution communale serait égale à 50% de cette dépense (soit 5 000 euros). De plus le SDEA financerait la TVA relative aux travaux précités.

En définitive, la contribution financière nette de la commune serait donc égale à 30% du montant hors TVA des travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité (soit 24 600 euros), au coût TTC des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications – déduction faite de la contribution de France Télécom – et à 50% du montant hors TVA des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public (soit 5 000 euros). Soit une contribution totale évaluée à 34 600 euros.

### La suite est commune aux 2 délibérations précédentes :

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le Conseil Municipal, entendu et exposé et après avoir délibéré :

PREND ACTE du fait que les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du SDEA et de l'accord exprès de son Bureau.

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.

S'ENGAGE à ce que la dépose du réseau public de distribution d'électricité s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°3, n°9 du 18 décembre 2009 et n°9 11 mars 2011 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est élevé à 34 600 euros.

S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires à l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de télécommunications et au renforcement de l'installation communale d'éclairage public à réaliser par le SDEA.

PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

.../...

### 3 - MODALITES DE DISSOLUTION DU SIVU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le SIVU, réuni le 25 juin 2013, a décidé par délibération n°2013-005 des modalités de dissolution du SIVU. En effet, il rappelle aux conseillers qu'avant de solliciter le Préfet de l'Aube en vue de rédiger l'arrêté préfectoral de dissolution du SIVU, il convient que ce dernier définisse les modalités de dissolution. Chaque commune membre est ensuite invitée à émettre son avis sur ces modalités de répartition.

Monsieur le Maire présente donc au conseil, les modalités de répartition adoptées par le SIVU,

Il a été décidé par les membres du SIVU, par délibération n°2013-05 en date du 25 juin 2013,

- Que le reliquat de trésorerie sera réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente au SIVU. La population qui sera retenue est celle de 2010 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (sans la population comptée à part)

	Population légale 2010 en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 sans la population comptée à part
CHAPELLE VALLON	225
CHATRES	644
DROUPT STE MARIE	236
ETRELLES SUR AUBE	142
LES GRANDES CHAPELLES	377
LONGUEVILLE SUR AUBE	125
MERY SUR SEINE	1430
MESGRIGNY	267
PREMIERFAIT	103
SAINT OULPH	218
	3767

- Que chaque commune reprenne à son compte la gestion de ses impayés et de sa dette, tel que mentionné ci-dessous.

TOTAL DES IMPAYES DU SIVU ARRETE AU 31/12/2012 **23 019,51 €**

MERY SUR SEINE	13909,39	60,42%
CHAPELLE-VALLON	1226	5,33%
CHATRES	1528,13	6,64%
DROUPT STE MARIE	225,5	0,98%
ETRELLES	499,5	2,17%
LES GDES CHAPELLES	1775,97	7,72%
LONGUEVILLE SUR AUBE	346	1,50%
MESGRIGNY	1159,47	5,04%
PREMIERFAIT	369,36	1,60%
SAINT OULPH	1980,19	8,60%

- Que le SIVU de la Région de Méry-sur-Seine transférera à la commune de Méry-sur-Seine les biens mobiliers et bureautiques appartenant au SIVU, d'une valeur brute totale de 1 227,64 €.

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur brute
Imprimante Canon	29/10/2008	379.13
Calculatrice à bande confort	19/12/2011	204.04
Armoire haute à rideaux	25/04/2007	305.88
Armoire basse	19/12/2011	338.59

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré et à l'unanimité

**ENTERRINE** les décisions prises par le SIVU à savoir :

- De reprendre la gestion des impayés des ordures ménagères et la gestion de l'emprunt.

- Que le reliquat de la trésorerie du SIVU sera réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente au SIVU. La population qui sera retenue est celle de 2010 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (sans la population comptée à part),

**ACCEPTE** le transfert à titre gracieux, à la commune de Méry-sur-Seine, les biens mobiliers et bureautiques appartenant au SIVU d'une valeur totale brute de 1 227,64 €.

Année enc	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en CAP au 01/01 de l'exercice	Annuité à régler	Dont intérêts	Dont capital
2007	Déchetterie	CRCA	6	4,47	20000	2500,07	861,27 851,96 842,72	27,94 18,63 9,31	833,33 833,33 833,41
					20000	2500,07	2555,95	55,88	2500,07
2008	Travaux voirie Etreilles	CRCA	10	4,440	35 000,00	18 375,00	1 078,96 1 069,25 1 059,54 1 049,83	203,96 194,25 184,54 174,83	875,00 875,00 875,00 875,00
	Total Emprunt Etreilles				35 000,00	18 375,00	4 257,58	757,58	3 500,00
2001	Rue de l'Hôtel de ville Méry	Agence de l'eau	12	0,00	27 745,72	2 312,14	2 312,18		2 312,18
	Total emprunt Méry				27 745,72	2 312,14	2 312,18	0,00	2 312,18
2009	Travaux route de chatres à saint oulph	DEXIA	12	4,42	70 000,00	48 009,19	7 254,89	2 122,01	5 132,88
2010	Travaux de voirie Saint Oulph	CRCA	11	2,95	30 000,00	24 626,58	800,90 800,90 800,90 800,90	181,62 177,05 172,45 167,82	619,28 623,85 628,45 633,08
					100 000,00	72 635,77	10 458,49	2 820,95	7 637,54
2010	Travaux rue Moyenne à Chatres	CRCA	12	3,17	90 000,00	76 806,87	2 297,14 2 297,14 2 296,64 2 297,14	608,69 595,31 581,33 568,23	1 688,45 1 701,83 1 715,31 1 728,91
	Total emprunt Châtres						9 188,06	2 353,56	6 834,50
	<b>Sous Total Eglise</b>				<b>182 745,72</b>	<b>95 822,98</b>	<b>28 772,26</b>	<b>5 987,97</b>	<b>22 784,29</b>